

Épisode 12

La parole libérée

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

Magar vient au centre de santé pour un rendez-vous avec Yaye. Elle en profite pour féliciter Assitan à propos des réunions de sensibilisation sur la sexualité à l'intention des adolescent·e·s et des jeunes. Il est vrai que ces réunions d'information font beaucoup parler à Ratanga.

Une femme arrive au centre de santé et son accouchement se présente mal : elle est en travail, mais son col n'est pas assez dilaté. Assitan demande de l'aide à Korsa. Cette dernière parvient à sauver la mère et le bébé, mais son intervention est brutale et irrespectueuse. Yaye félicite l'équipe pour l'accouchement et met en garde Korsa contre les comportements violents envers les patient·e·s.

Yaye propose ensuite à Magar d'occuper le rôle de relais communautaire. Magar semble intéressée, mais elle sait que Touli ne la laissera jamais travailler auprès du Dr Moulaye. Magar demande des conseils à Badiène pour savoir comment convaincre Touli de la laisser travailler. Badiène fait alors croire à Touli qu'elle engage Magar à la buvette et ce dernier accepte.

Korsa, de son côté, fait circuler de fausses informations sur les réunions de sensibilisation organisées par Assitan. La rumeur se répand rapidement et les actions les plus improbables sont attribuées à Assitan.

SUJETS DE L'ÉMISSION

Sujet 1 Les droit des patient·e·s

Sujet 2 La violence conjugale : l'absence de liberté



CONDUCTEUR DE L'ÉMISSION

Lancement de l'émission par l'animateur·rice

🎙 Bonjour chers auditeurs et chères auditrices, et bienvenue dans votre émission [**titre de l'émission**] ! Vous venez d'écouter l'épisode N°12 de votre feuilleton radiophonique **C'est la vie !**, qui nous raconte la vie quotidienne des habitants et habitantes du quartier Ratanga, et des sages-femmes du centre de santé. Aujourd'hui, nous allons parler des droits des patient·e·s ainsi que des violences conjugales sous l'angle de l'absence de liberté pour les femmes au sein du couple. Premières questions et éléments de réponse avec vous dans quelques instants !

🎵 Passer le jingle C'est la vie !

🎙 Pour en parler, nous sommes heureux·ses d'accueillir (sur le plateau ou au téléphone) :

- Invité·e 1 [**M. ou Mme XXX, prénom et nom, professionnel·le de santé**],
- Invité·e 2 [**M. ou Mme XXX, prénom et nom, membre d'une association d'aide aux victimes de violences conjugales**], et
- Invité·e 3 [**M. ou Mme XXX, prénom et nom, patient·e qui a subi la maltraitance des professionnel·le·s de santé et qui a rejoint une association engagée dans la défense des droits des patient·e·s**] qui souhaite nous faire part de son expérience.

Lancement du sujet 1

🎙 Avant de donner la parole à nos invité·e·s, rappelons ce qu'il s'est passé aujourd'hui dans votre feuilleton.
🔊 Sélectionner et rediffuser ou résumer l'extrait du sujet 1

EXTRAIT DU SUJET 1

Assitan fait appel à Korsa pour l'aider lors d'un accouchement difficile. Korsa parvient à sauver la mère et l'enfant, mais elle brutalise, gifle et violente la patiente. Bien que Yaye soit satisfaite de la fin heureuse de l'événement, elle rappelle à Korsa que de tels comportements sont inadmissibles avec les patient·e·s.

🎙 Pauvre dame vraiment... son accouchement se passe mal et pour la sauver, on la met entre les mains de Korsa qui n'hésite pas à la violenter pour faire en sorte que l'accouchement se déroule plus rapidement. Madame/Monsieur [XXX], professionnel·le au centre de santé [XXX], quels commentaires pouvez-vous faire sur cette première scène que nous venons d'écouter ? Est-il normal pour un·e professionnel·le de santé de violenter un·e patient·e ? Quels sont les droits des patient·e·s ? Quels sont les devoirs des professionnel·le·s de santé ? Existe-t-il des principes d'éthique ou un code de déontologie que les professionnel·le·s de santé doivent respecter ?

Réactions des invité·e·s au sujet 1 (environ 10 minutes)

- 💬 Intervention de la/du professionnel·le de santé (commentaires sur les droits des patient·e·s et les devoirs des professionnel·le·s de santé vis-à-vis des patient·e·s).
- 💬 Intervention d'un·e autre invité·e (une personne ayant été victime de maltraitance de la part de professionnel·le·s de santé et qui a rejoint une association de protection des droits des patient·e·s, pour expliquer quels peuvent être les recours légaux en cas de violence de la part de professionnel·le·s de santé).
- 💬 Micro-trottoir ou intervention d'un·e patient·e invité·e sur le plateau.

♪ Passer le jingle C'est la vie !

- ❗ Intervention de l'animateur·rice pour résumer les discussions et introduire la deuxième thématique qui va être abordée dans l'émission : les violences conjugales, sous l'angle de l'absence de liberté que subissent certaines personnes dans un couple.

Lancement du sujet 2

- 🔊 Sélectionner et rediffuser ou résumer l'extrait du sujet 2

EXTRAIT DU SUJET 2

Yaye propose à Magar d'être le nouveau relais communautaire du centre de santé. Magar est intéressée mais sait bien que Touli ne la laissera jamais travailler auprès du Dr Moulaye. Badiène fait finalement croire à Touli qu'elle a besoin de Magar à la buvette. Touli accepte alors que Magar reprenne un travail.

- 🎙 Ce Touli alors ! Ça ne lui suffit pas de battre sa femme, il veut maintenant lui interdire d'occuper un emploi. Magar est obligée de ruser, avec le concours de Badiène, pour avoir le droit de travailler. Tout le monde devrait être libre de faire ce qu'il·elle désire, vous ne croyez pas ? L'absence de liberté est-elle une forme de violence ?



C'est la vie, à toi de jouer !

Réactions des invité·e·s au sujet 2 (environ 10 minutes)

- 🗣 Invité·e 1 : un·e membre d'une association d'aide aux femmes victimes de violences conjugales, qui pourrait apporter un éclairage sur le sujet et répondre aux questions principales : est-ce un phénomène courant ? Peut-on considérer l'absence de liberté comme une violence ? L'absence de liberté, l'enfermement ou l'isolement font-ils partie des différents aspects que peut prendre la violence conjugale ? Quels sont les recours légaux face à cette pratique ?
- 🗣 Invité·e 2 : un·e leader traditionnel·le/communautaire pour laquelle/lequel il est tout à fait légitime qu'un homme soit consulté et décide des faits et gestes de sa femme.

Ouverture de l'antenne : durée 10 minutes (les auditeur·rice·s peuvent réagir sur les deux sujets du jour)

- 🎙 Nous allons à présent prendre quelques auditeurs et auditrices en ligne pour écouter leurs avis sur les sujets du jour :
 - ⌚ Auditeur·rice 1
 - ⌚ Auditeur·rice 2
 - ⌚ Auditeur·rice 3

Conclusions de la discussion/débat :

- 🎙 Quelles que soient nos opinions et les nombreuses questions soulevées par [XXX], les réponses que nous avons entendues illustrent toutes l'importance des sujets traités aujourd'hui. Nous allons bientôt arriver au terme de notre émission, quel est le mot de la fin pour cette émission ?
- ⓘ Mots de conclusion des invité·e·s en plateau/par téléphone...
- 🗣 Interventions des invité·e·s

Désannonces (par l'animateur·rice)

- 🎙 Merci, c'est la fin de cette émission consacrée aux droits des patient·e·s et aux violences conjugales, traitées aujourd'hui sous l'angle de l'absence de liberté des femmes au sein du couple.
Merci à tou·te·s nos invité·e·s.
Votre feuilleton radiophonique **C'est la vie !** revient demain/la semaine prochaine [**préciser la date selon la fréquence du rendez-vous**].
En attendant, retrouvez la série et ses personnages sur le site web www.cestlavie.tv et sur la page Facebook **C'est la vie !**.
Merci à tou·te·s et bonne journée/semaine !